

*Date de dépôt : 11 décembre 2009*

## **Rapport du Conseil d'Etat** **au Grand Conseil sur la pétition pour un giratoire au croisement** **des routes du Mandement, de Maison-Rouge et de Charny**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 septembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition P 1687 sur la base d'un rapport de la commission des pétitions, dont le texte se trouve en annexe. La pétition renvoyée à la commission en date du 14 mai 2009 avait la teneur suivante :

*Situé sur la commune de Satigny, le carrefour route du Mandement (cantonale), route de Maison-Rouge (communale) et route de Charny (communale) présente un réel danger pour les utilisateurs de ces axes.*

*La route du Mandement relie certaines communes françaises du pays de Gex ainsi que les communes de Dardagny et Russin aux pénétrantes du centre ville. Elle est limitée à 80 km/h. La route de Maison-Rouge dessert le village de Peissy, deux campings (dont un public) ainsi que les bords de la rivière Allondon (très fréquentée par beau temps).*

*La route de Charny amène à quelques habitations, une entreprise viticole ainsi qu'à l'accès d'un certain nombre de parcelles agricoles.*

*La vitesse et la fréquentation de la route du Mandement, alliées à une mauvaise visibilité au débouché route de Maison-Rouge, ont malheureusement causé de multiples accidents et l'on déplore déjà trois décès, dont une jeune fille à vélo.*

*En terme de mobilité douce, il faut une certaine dose de bravoure pour oser s'élancer sur ce carrefour ! A ce sujet, il nous paraîtrait important de coupler l'analyse de dangerosité de ce croisement avec la prolongation de la piste cyclable en direction de Russin. A notre connaissance, cette réalisation est programmée au niveau cantonal mais non décidée.*

*Les autorités de la commune de Satigny ont mis en évidence ce « point noir » dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal.*

*Les signataires sont à votre disposition pour des précisions orales.*

*Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre en considération notre demande.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Suite à l'analyse de la direction générale de la mobilité (DGM) du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), en étroite collaboration avec la direction des routes du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), il a été décidé d'aménager ce carrefour par la mise en place d'un giratoire. Ce choix est principalement motivé par le besoin de sécuriser le carrefour en diminuant les vitesses, au bénéfice des piétons et des cyclistes principalement. Par ailleurs, cette réalisation permettra d'améliorer sensiblement l'insertion de la circulation sur la route du Mandement.

En l'état actuel, le projet est à l'étude auprès du DCTI pour définir les contraintes techniques, notamment les besoins des emprises sur les terrains privés. Une évaluation des coûts et des travaux, ainsi qu'un planning de réalisation sont en cours auprès du même département.

Concernant l'aménagement de la piste cyclable en direction de Russin, cette demande est intégrée dans le programme d'aménagement des pistes cyclables suivi par la commission des pistes cyclables. Toutefois, un projet de marquages de bandes cyclables sur la route de Mandement est à l'étude pour donner une réponse provisoire en attendant le futur projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja Wyden Guelpa

Le président :  
François Longchamp

Annexe :

*Rapport de la commission des pétitions P 1687-A*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1687-A***Date de dépôt : 3 août 2009***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un giratoire au croisement des routes du Mandement, de Maison-Rouge et de Charny****Rapport de M<sup>me</sup> Françoise Schenk-Gottret**

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

La pétition mentionnée ci-dessus a été étudiée par la commission des pétitions dans ses séances des 11, 18 et 25 mai, et du 8 juin 2009, sous la présidence de M. Roger Golay, en présence de M. Yves Delacrétaz, directeur général de la Direction générale de la mobilité (DGM) ; les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Que ces derniers soient remerciés de leur assistance.

**Visite sur place**

Les membres de la commission apprennent, autant de la part des députés demeurant à Satigny que de M. Delacrétaz, qu'il y a déjà eu trois morts à ce carrefour qui est souvent emprunté par des véhicules agricoles. Le bus scolaire s'arrête quatre fois par jour à cet endroit. Le brouillard envahit complètement cette zone à certaines saisons de l'année. La route de Maison-Rouge n'est pas dégagée au cours de l'hiver et, comme elle est en pente, il n'est pas rare que des véhicules n'arrivent pas à s'arrêter avant le milieu de la route du Mandement.

Des comptages ont été effectués en 2008. La route du Mandement, à cette croisée de chemins, voit 1'700 véhicules par jour dans chaque sens, ce qui est un volume modeste. Par contre, le site connaît une hausse de 15% de trafic aux heures de pointe, alors que ce taux est de 10% sur les routes cantonales.

Le camping de l'Allondon amène un trafic important en été.

Une piste cyclable est programmée entre 2012 et 2016 ; elle n'est pas encore dessinée. Le DCTI place les pistes cyclables hors gabarit lorsqu'il le peut. M. Delacrétaz constate que le lieu manque de visibilité.

Un giratoire peut être étudié ; la place est suffisante, mais il serait nécessaire de décentrer la pastille centrale et, dès lors, empiéter sur un terrain privé qui est voisin.

**Audition de M. Jean-Pierre Pellegrin, président de la Société collective de Peissy, de M. René Vincent et de M<sup>me</sup> Sandrine Imberti, pétitionnaires**

M. Pellegrin déclare que son association réunit les vigneron de Peissy ; elle est extrêmement ancienne, la 179<sup>e</sup> assemblée générale vient de se dérouler.

Selon lui, la sécurisation de la route qui traverse le village passe par des mesures sur la route du Mandement. De nombreux frontaliers empruntent cette route, d'autant plus que la douane de Bourdigny a fermé. La croisée du Mandement/Maison Rouge n'a guère de visibilité.

Les bords de la route ont été fauchés il y a peu de temps, fort heureusement. Cette région possède beaucoup d'animaux sauvages qui traversent la route fréquemment.

Comme il s'agit d'une zone viticole, les machines utilisées dans les vignes sont lourdes, lentes (25 km/h) et longues avec leurs remorques. Les caravanes des deux campings passent par Peissy car elles n'arrivent pas à entrer sur la route du Mandement.

M. Pellegrin rappelle que les routes communales ne sont pas salées l'hiver et il n'est pas rare que des véhicules dérapent sur la route de Maison-Rouge. Il pense qu'il serait utile de dénombrer les véhicules qui empruntent cette route afin de déterminer la pertinence des mesures qui pourraient être prises. Les bords de cette route appartiennent à la commune et au canton.

M. Vincent rappelle qu'il y a déjà eu trois morts sur ce tronçon.

Mme Imberti rappelle que Satigny, Dardagny et La Plaine se développent et que le trafic ne va qu'augmenter. Elle déplore que la piste cyclable s'arrête à la Boverie puisque des enfants habitant plus loin viennent à l'école à Satigny.

**Le 25 mai, audition de Mme Martine Roset, conseillère administrative de Satigny, et de M. Claude Guinans, conseiller administratif**

Mme Roset explique que cette pétition n'est pas une surprise puisqu'elle évoque des sujets bien connus des autorités communales. Cette pétition traite d'un carrefour qui est effectivement mauvais. Le trafic et la vitesse ont fortement évolué ces dernières années et rendent la situation dangereuse. Une promenade doit bientôt franchir ce carrefour qui n'est guère traversable par les piétons. En outre la piste cyclable s'arrête à la Boverie de manière brutale. Dans l'esprit du Conseil administratif qui s'est renouvelé, une « présélection » a déjà été faite sur le carrefour de Maison Rouge depuis le dernier accident.

M. Guinans remarque qu'une pétition communale demande le prolongement de cette piste cyclable.

**Audition de M. Delacrétaz, directeur général de la DGM, et de M. Charles-Henri Duboux, chef du service des routes cantonales du DCTI**

M. Duboux remarque qu'un certain nombre de demandes viennent de la part des communes ou de commissions spécialisées, comme la commission des pistes cyclables. Les demandes sont plus nombreuses que les budgets. Il est donc nécessaire de prioriser ces demandes, ce en fonction de leur chronologie, de la sécurité des lieux à aménager et d'interventions éventuelles du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le giratoire proposé à Maison-Rouge, après examen il s'avère que le nombre d'accidents reste faible. Cela ne signifie pas que rien ne doit être fait. Il pense que, outre le giratoire, un îlot central suffisamment large permettrait de restreindre la vitesse. Le délai de réalisation est lié aux propriétaires des terrains riverains.

M. Delacrétaz signale qu'il est évident que ce croisement présente un manque de visibilité. Il a chargé un de ses collaborateurs d'en parler au groupe « synchro-canton » qui s'occupe de ce genre de questions. Un examen est en cours et l'office du génie civil devra faire une proposition après l'étude. Il sera encore nécessaire de définir les délais de réalisation de la proposition du génie civil.

M. Duboux déclare qu'il est difficile de se prononcer sur l'emprise du giratoire puisque celui-ci n'est pas encore dessiné. L'acquisition du terrain nécessaire se fait par la proposition d'une somme : le montant s'élève à la moitié de la valeur vénale du terrain, ce qui pose généralement un problème.

C'est pour cette raison que son service propose, lorsque cela est possible, d'améliorer les chemins des riverains.

### **Décision de la commission**

La commission décide de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Une députée suggère que l'on indique dans le rapport que l'aménagement du carrefour ne doit pas forcément être un giratoire, ce qui est chose faite ; elle craint que cette contrainte fasse perdre du temps.

Le vote du renvoi au Conseil d'Etat se fait à l'unanimité : 1 UDC, 3 L, 3 S, 1 R, 1 PDC, 1 MCG.

### **Conclusion**

C'est pourquoi la commission des pétitions vous engage vivement, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

## **Pétition**

**(1687)**

### **pour un giratoire au croisement des routes du Mandement, de Maison Rouge et de Charny**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Situé sur la commune de Satigny, le carrefour route du Mandement (cantonale), route de Maison-Rouge (communale) et route de Charny (communale) présente un réel danger pour les utilisateurs de ces axes.

La route du Mandement relie certaines communes françaises du pays de Gex ainsi que les communes de Dardagny et Russin aux pénétrantes du centre ville. Elle est limitée à 80 km/h. La route de Maison-Rouge dessert le village de Peissy, deux campings (dont un public) ainsi que les bords de la rivière Allondon (très fréquentée par beau temps).

La route de Charny amène à quelques habitations, une entreprise viticole ainsi qu'à l'accès d'un certain nombre de parcelles agricoles.

La vitesse et la fréquentation de la route du Mandement, alliées à une mauvaise visibilité au débouché route de Maison-Rouge, ont malheureusement causé de multiples accidents et l'on déplore déjà trois décès, dont une jeune fille à vélo.

En terme de mobilité douce, il faut une certaine dose de bravoure pour oser s'élancer sur ce carrefour ! A ce sujet, il nous paraîtrait important de coupler l'analyse de dangerosité de ce croisement avec la prolongation de la piste cyclable en direction de Russin. A notre connaissance, cette réalisation est programmée au niveau cantonal mais non décidée.

Les autorités de la commune de Satigny ont mis en évidence ce « point noir » dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal.

Les signataires sont à votre disposition pour des précisions orales.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre en considération notre demande.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les députés, nos meilleures salutations.

N.B. : 100 signatures  
M. Jean-Pierre Pellegrin  
Président de la Société  
collective de Peissy  
Route de Peissy 48  
1242 Satigny